



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 69330

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les disparités entre collèges. En effet, dans une étude rendue publique le 23 octobre 2001 à l'occasion de la publication annuelle de la « géographie de l'école », la direction de la programmation et du développement (DPD) de son ministère a livré une analyse extrêmement détaillée et novatrice sur l'ampleur des disparités entre établissements scolaires (et donc, du même coup, sur l'importance des inégalités scolaires et la difficulté, pour l'école, d'y remédier). Le sujet n'est certes pas neuf, mais il pourrait contribuer à relancer la réflexion sur les mesures de discrimination positive à l'école, alors que la politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) fête, dans la plus grande discrétion, ses vingt ans d'existence. Elle lui demande donc de lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69330

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6691